

DOSSIER

RUBRIQUE SPORTIVE :
DE NOTRE ENVOYÉE SPÉCIALE

La présence de femmes journalistes sportives dans les médias est encore très marginale. Mais les bastions machistes se lézardent. Un mémoire a croisé les témoignages féminins-masculins.

La réalité n'est pas loin du cliché : les rédactions sportives sont des bastions machistes. Parce que le sport lui-même est longtemps resté une affaire d'hommes ? Sans doute, tant du côté des athlètes que du public. Il a fallu attendre l'entre-deux-guerres pour voir des Olympiades féminines, 1984 pour un Tour de France féminin (disparu en 2009) et 1991 pour la première Coupe du monde de foot féminin. Pas étonnant, alors, si les médias ont longtemps dédaigné les sportives dans leurs pages ou à l'écran, tandis que, dans les rédactions, les femmes journalistes étaient assignées aux sports "féminins" : patinage artistique, gymnastique ou natation synchronisée, notait la journaliste française Clara Bamberger en 2012 (1).

Les choses bougent, mais très lentement. Dans le répertoire national de l'AGJPB, 842 journalistes apparaissent sous la spécialité « Sports ». Dans cette liste, 60 femmes, soit 7%. Elles commentent désormais tous les sports. Avec l'obligation de faire davantage leurs preuves ? Anne-Sophie Depauw a cherché des réponses pour son mémoire de fin d'études à l'ULB. Elle nous en livre quelques éléments.

Dossier en pages 4 et 5

J.-F. Dt

(1) « Femmes et médias : une image partielle et partielle », Paris, L'Harmattan, 2012,

LÉGISLATION

LES FUITES DAVANTAGE RÉPRIMÉES : GARE À NOS SOURCES

L'aggravation des peines en cas de violation du secret professionnel a été votée en catimini cet été. Objectif avoué : limiter les fuites vers la presse et rendre bien plus efficace la chasse à leurs auteurs.

Le 26 juillet dernier, le parlement fédéral a voté le projet de loi « Pot Pourri V » du ministre Koen Geens, qui contient des dizaines de modifications des codes civil et pénal. Parmi elles, l'aggravation des peines en cas de violation du secret professionnel (art. 458 Code pénal), portant l'emprisonnement qui était auparavant de « 8 jours à 6 mois » à « 1 an à 3 ans » et l'amende « 100 à 500 euros » à « 100 à 1000 euros ». Le secret professionnel concerne nombre d'informateurs des journalistes : policiers, avocats, membres du parquet, magistrats... En dehors du monde judiciaire, beaucoup de

professions sont aussi soumises au secret professionnel : médecins, personnel soignant, travailleurs sociaux...

Koen Geens, et le parlement dans la foulée, ont donc cédé aux demandes pressantes du Collège des procureurs généraux, que nous évoquions déjà en 2015 dans ces colonnes : « *La Justice est de plus en plus confrontée à des fuites dans la presse (...). La difficulté réside dans le fait que les instructions judiciaires menées sur ces fuites dans la presse ne produisent pratiquement pas de résultats, voire aucun. En effet, la loi du 7 avril 2005 relative à la protection des sources journalistiques a eu*

pour conséquence que les collaborateurs de la police ou de la justice ayant divulgué ces informations à la presse ne peuvent pas être identifiés ».

Le texte voté en juillet ne touche pas à la loi sur le secret des sources. Mais ses conséquences sont pernicieuses pour les journalistes qui souhaitent protéger leurs informateurs. >

Suite en p. 2

Martine Simonis

Rapport 2013-2014 du Collège des procureurs généraux au comité parlementaire chargé du suivi parlementaire, DOC 54 0435/002, 2014-2015.

Les rédactions sportives commencent à accueillir des femmes journalistes. Photo Belpress/Philippe Turpin.

N°196

SOMMAIRE

02 AJPro : Les formations à venir

03 Déontologie : Les avis du CDJ entrent au tribunal \

06 Opinions : L'interdiction de diffuser l'image d'un prévenu \

08 Agence : La photo au coeur du projet global Maps \

AJP

QUAND LES FEMMES JOURNALISTES ENTRENT DANS LES RÉDACTIONS SPORTIVES

Les rédactions sportives sont majoritairement voire exclusivement composées de journalistes masculins. Mais peut-être un jour cette tendance sera-t-elle inversée ? Les femmes commencent à montrer de plus en plus d'intérêt pour le journalisme sportif et peuvent y apporter de la nouveauté et de l'expertise. Auteur d'un mémoire (ULB) consacré à ce sujet, Anne-Sophie Depauw expose ici ses observations principales.

MARGINALES MAIS PRIMORDIALES DANS LES RÉDACTIONS ET LA C

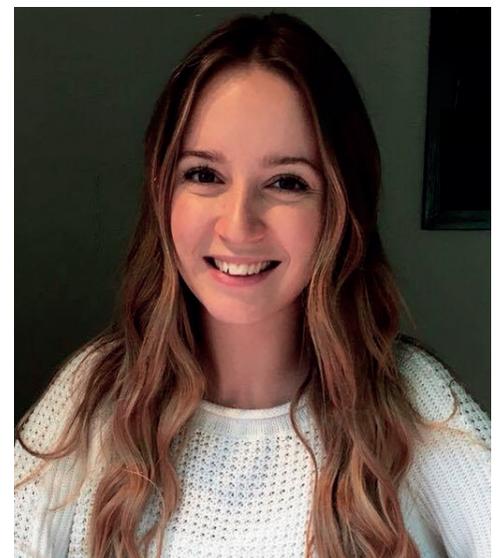
La question que j'entends souvent lorsque j'exprime mon envie de percer – ou du moins de m'investir – dans le journalisme sportif est la suivante : pourquoi y a-t-il aussi peu de femmes dans ce milieu ? Il est à peu près impossible d'y répondre. Mais c'est finalement grâce à cette question que m'est venue l'idée, à travers mon mémoire de fin d'études en journalisme, de savoir si les femmes peuvent représenter un

Ce n'est qu'en 1991 qu'a été organisée la première Coupe du Monde de Football féminin.

atout pour les rédactions sportives.

L'association professionnelle belge des journalistes sportifs Sportspress ne recense que 14 journalistes féminines parmi ses 437 affiliés en 2016. Un chiffre interpellant. Le journalisme sportif est-il chasse gardée des hommes ? Ou le milieu est-il à ce point machiste que les femmes n'osent pas l'intégrer ? Ce n'est en tout

cas pas le discours tenu par les cinq femmes journalistes interrogées dans le cadre de la réalisation de mon mémoire. Anne Ruwet, Christine Schröder, Lise Burion, Christine Hanquet et Aurélie Herman n'ont jamais remis leur place, leur motivation ou leurs compétences en question.



Anne-Sophie Depauw



FICHE TECHNIQUE

Des entretiens, avec des hommes aussi

Le mémoire (1) repose sur des entretiens approfondis avec cinq journalistes sportives. Elles occupent toutes actuellement un poste à temps plein dans une rédaction sportive francophone et elles ont des interactions avec des sportifs ou des acteurs du milieu sportif. L'objectif de ce travail était aussi de recueillir les points de vue, les observations et les ressentis des hommes qui travaillent avec ces femmes. Il s'agit des journalistes et rédacteurs en chef Michel Lecomte (RTBF), Jean-Marc Gheraille (*La DH*), Benjamin Deceuninck (RTBF), Jean-François Remy (Be TV) et Nicolas Christiaens (*La DH*). C'est ensuite à travers une analyse thématique des entretiens qu'il a été possible de répondre à la question de recherche : en quoi les femmes journalistes sont-elles un atout pour les rédactions sportives en Belgique francophone et quelle est leur place au sein du milieu médiatique actuel ?

(1) Anne-Sophie Depauw, « L'importance des femmes dans les rédactions sportives en Belgique francophone », ULB, 2016-2017

LA PASSION ET LE PROFESSIONNALISME

Depuis leur plus tendre enfance, ces cinq femmes ont toujours su qu'elles souhaitent faire carrière dans le domaine du journalisme sportif. Pour certaines, c'est grâce à la transmission familiale de l'amour du sport ou à l'ambiance des stades dont les souvenirs resteront à jamais gravés dans leurs mémoires.

Pour d'autres, c'était une évidence, voire même inscrit dans leur ADN. Mais ce qui transcende ces cinq journalistes, c'est surtout la passion pour le milieu sportif, qui précède celle pour le journalisme. Un élément clé qui peut expliquer leur réussite professionnelle.

Les journalistes masculins et rédacteurs en chef que j'ai interrogés afin de confronter leurs regards à ceux de leurs consœurs expriment le même constat et reconnaissent la qualité du travail des femmes au sein de leurs rédactions. Selon certains d'entre eux, les femmes auraient aussi tendance à « *en faire plus* » dans l'exercice de leur métier. Les journalistes sportives, partant du postulat

Sportspress, l'association professionnelle belge des journalistes sportifs, ne compte que 5% de femmes parmi ses affiliés

GAGNER SA PLACE

La croyance populaire voudrait qu'une femme trébuche en intégrant un milieu qui ne lui est, d'apparence, pas favorable. Mais il n'en est rien dans les rédactions sportives. C'est en tout cas ce qui ressort des témoignages, récits et ressentis des journalistes interrogées.

Celles-ci ont quand même dû essayer quelques critiques ou remarques lors de leurs débuts. Anne Ruwet souligne ainsi qu'une femme est plus soumise qu'un homme à l'intransigeance des supporters. « *Mais une fois que tu as gagné ta place, on ne va plus t'embêter* ». Voilà de quoi soulager peut-être les étudiantes en journalisme qui souhaitent intégrer une



De gauche à droite, de haut en bas: Christine Hanquet (RTBF), Aurélie Herman (DH), Lise Burion (RTBF), Christine Schröder (Be TV), Anne Ruwet (RTL-TVI).

COUVERTURES D'ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

rédaction sportive.

LE SEUL OBSTACLE

Les femmes peuvent aussi avoir la faculté d'apaiser une rédaction masculine. Au-delà de leur aptitude à diversifier les approches, elles peuvent modifier les habitudes machistes ou égrillardes spécifiques à ces environnements.

Ce que l'on retiendra, c'est que les femmes qui aspirent à faire ce métier peuvent prétendre au même statut que leurs collègues masculins et peuvent même défendre leur statut en

« Une olympiade femelle serait impraticable, inintéressante, inesthétique et incorrecte ». (Pierre de Coubertin, 1912)

apportant de la passion, de la modernité et du professionnalisme.

Le seul obstacle que nous relevons à l'entrée dans le milieu du journalisme sportif est la compatibilité entre le métier et une vie de famille. Les femmes ont le sentiment qu'elles doivent faire des concessions et mettre les loisirs et leur vie sociale de côté. Parmi les journalistes que nous avons interrogées, une seule est maman. Et elle avoue qu'il n'est pas toujours évident de concilier son rôle de mère et de journaliste sportive.

Anne-Sophie Depauw

NON, IL N'Y A PAS DE « REGARD FÉMININ »...

Une femme journaliste a-t-elle un regard, un prisme différent au travers desquels elle voit, analyse et explique différemment d'un homme ? Les consœurs interrogées ne le pensent pas. Aurélie Herman est sans équivoque : « L'oeil féminin, c'est quelque chose auquel je n'ai jamais cru ». Même sentiment chez Christine Hanquet. « Je pense que si l'on prend cinq hommes, ils auront tous un regard différent de par leurs émotions, leur connaissance... Et si je faisais partie du lot avec ces cinq hommes, aurais-je un regard différent ? Je ne sais pas. » Et la journaliste de la RTBF cite un exemple concret à ce propos : « L'accident d'avion d'une équipe de foot brésilienne, en novembre 2016, j'en ai parlé plusieurs fois à la radio. Parce que je suis une femme ? En tout cas, ça m'a touché et j'ai voulu assurer un suivi pour l'auditeur. »

Ces journalistes ne font pas la différence entre leur manière d'aborder des informations et celle dont les hommes en parlent. Elles n'ont pas l'impression d'apporter d'éléments supplémentaires ou originaux sur base du fait qu'elles sont des femmes et, de cette manière, ne pensent pas représenter un atout particulier pour leur rédaction. « J'ai été engagée parce que je faisais bien mon boulot, poursuit Christine Hanquet, parce que je m'entendais bien avec les gens, et pour plein d'autres raisons, mais pas parce que j'étais une femme. »

Du côté des hommes que nous avons interrogés, les avis sont un peu moins homogènes. Les journalistes masculins n'ont, en général, pas l'impression que les femmes ont nécessairement un regard particulier, mais considèrent qu'elles peuvent permettre à une rédaction d'être complémentaire et diversifiée en raison des expériences qu'elles ont vécues et de leur personnalité.

ÊTRE FEMME ET JOURNALISTE : APPEL À TÉMOIGNAGES !

Nous lançons en septembre un appel à participer au projet de recherche sur les femmes journalistes menée par l'AJP et le Laboratoire des pratiques et identités journalistiques - LaPIJ (ULB). **Voulez-vous faire partie de l'un des focus group** d'une durée approximative d'1h30 qui se tiendront à la Maison des journalistes (Bruxelles) ? Vous pouvez encore nous rejoindre !

Cette enquête, centrée sur la Belgique francophone, vise à réaliser un diagnostic des problèmes rencontrés par les femmes journalistes tout au long de leur carrière.

Quels sont les profils recherchés ?

- Des femmes et des hommes journalistes ;
- dont l'expérience professionnelle entre dans l'une des trois catégories suivantes : moins de 5 ans, de 5 à 15 ans ou plus de 15 ans d'expérience ;
- qui exercent dans l'un des secteurs suivants : presse quotidienne ou hebdomadaire, radio, télévision ou web ;
- Avec un statut de salarié-e ou d'indépendant-e.

Intéressé-e ?

Pour participer, envoyez vos coordonnées à info@ajp.be en mentionnant votre statut professionnel, le nom du ou des médias pour lesquels vous exercez, ainsi que votre ancienneté professionnelle en journalisme.